

qui concerne les prescriptions positives, Sa Sainteté déclare hautement vouloir maintenir l'esprit primitif, c'est-à-dire l'esprit de St François, dans toute son intégrité.

Or l'esprit que St François a voulu donner aux Tertiaires consistait dans le renoncement à l'esprit du monde et la pratique de la pénitence. Un Tertiaire peut-il prétendre sérieusement embrasser cet esprit de renoncement à l'esprit du monde et de pratique de la pénitence lorsqu'il s'attache à suivre toutes les modes dans l'habillement, l'ameublement et les choses usuelles de la vie ? Non, assurément, car ces deux idées sont en contradiction ouverte l'une contre l'autre.

Il y a aussi contradiction dans l'habit. Le véritable habit du Tertiaire consiste dans la grande tunique et la corde. Au risque de paraître trivial, permettez-moi de vous demander ce que vous penseriez d'un Tertiaire qui se rendrait à une réunion ou à une cérémonie religieuse en grand équipage fringant comme on en voit jusque dans les campagnes les plus pauvres, avec épingles, chaînes et boutons d'or et. . . sa grande robe de gros draps gris cendré, bien entendu ? Que diriez-vous d'une Tertiaire portant plumets, aigrettes, fleurs, rubans, chaînes et bracelets avec sa grande tunique et sa corde ? Les plus indulgents diraient que ces personnes n'ont plus conscience de leurs actes. Ne crierait-on pas au scandale si on voyait des Religieux ou des Religieuses de St François orner leurs demeures de toute la somptuosité usitée de nos jours dans le monde ?

Mais à quoi bon tous ces raisonnements ? Nous avons pour expliquer la lettre et l'esprit de la Règle les Constitutions du Tiers-Ordre qui nous disent : "Tous les Frères et les Sœurs sont avertis d'observer une telle modestie dans leur vêtement et leur extérieur, qu'on reconnaisse en eux de vrais disciples de la Pénitence." (chap. III) Ce ne peut assurément pas être en suivant les modes que les Tertiaires se feront reconnaître pour de vrais disciples de la Pénitence.

On me taxera d'exagération et l'on m'objectera ces paroles de la Règle "chacun suivant sa condition."

Que signifient ces paroles ? Cela veut-il dire que les Tertiaires peuvent s'accorder tout ce que s'accordent les personnes de leur condition ? — Mais alors où est le renoncement à l'esprit du monde ? Si tel est leur vrai sens, ces paroles sont inutiles.

Le vrai sens est celui-ci : "*Les Tertiaires pourront et devront*